

REPORT

sur

l'examen récurrent

chez les transformateurs

pour démontrer le re-estampillage approprié des matériaux et des produits pour les équipements de pression conformément à la directive 2014/68/EU.

La société: SMI Drulingen
2A, rue de Sarreguemines
F-67320 Drulingen

Date de contrôle: 13/10/2020

Date du dernier contrôle: 07/10/2019

Nombre de re-estampillages depuis le dernier contrôle : None

Le personnel autorisé à re-estampiller a été mis au courant de ses fonctions et a montré une bonne connaissance des questions matérielles et des exigences en matière d'étiquetage.

Les certificats de re-estampillage soumis sont conformes aux dispositions de l'accord no : 71 201 17 U 0319, daté du 09-11-2017

Organisation opérationnelle : Satisfaisant

Stockage : Satisfaisant

Dossiers d'exploitation : Satisfaisant

Des irrégularités n'ont – pas – été détectées.

Il n'y a - aucune - préoccupation contre l'approbation de la nouvelle autorisation de re-estampillage.

La validité est prolongée jusqu'au : 09.11.2021

Une notification à l'association VdTÜV et/ou association de qualité est - non - requise.

Metz, 26/10/2020



SGS-TÜV Saar GmbH
- construction d'installations -


Régis GELIOT

"Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service qui sont disponibles sur demande. Votre attention est attirée sur les clauses de limitation de responsabilité, indemnisation et compétence qui y sont définies.

Tout porteur de ce document est prévenu que les informations qu'il contient reflètent uniquement les constatations de la Société au moment de son intervention et, cas échéant, dans la limite des instructions du Client. La responsabilité de la Société est exclusivement engagée vis-à-vis de son Client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires."
